

Fondettes, le 01 juin 2020

Chers parents,

Suite à la reprise de l'école le 12 mai, et après échange des données avec les directrices des écoles, le conseil d'administration a décidé des modalités d'accueil pour le périscolaire et pour le mercredi.

**Pour le périscolaire**, l'accueil se fera dans les écoles le matin ET le soir aux heures habituelles (dès 7h15 le matin et jusqu'à 18h45 le soir). Les inscriptions sont accessibles via le site de la Mômérie. **Merci de compléter le formulaire même si vous aviez opté pour une fréquentation régulière lors de l'inscription**. Les inscriptions en fréquentation régulière faite en début d'année ne seront pas prises en compte.

Seuls les enfants accueillis dans les écoles la journée seront pris en charge par les équipes d'encadrement.

**Pour le mercredi**, les capacités d'accueil ont été revues selon le protocole sanitaire en vigueur (distanciation, ...).

Nous ne pourrons donc accueillir sur le site de la Mômérie que :

- 25 enfants de la petite à la grande section,
- 25 enfants en classe de CP et CE1,
- 20 enfants en classe de CE2, CM1, CM2,

L'accueil du mercredi sera prioritairement ouvert aux enfants dont les 2 parents sont nécessaires à la gestion de la crise sanitaire **ou** dont les 2 parents ne peuvent pas effectuer de télétravail **ou** aux enfants de famille monoparentale dont le parent ne peut pas effectuer de télétravail.

L'inscription se fera uniquement à la journée via le site de la Mômérie même si vous aviez opté pour une inscription annuelle lors de l'inscription.

Afin de valider votre demande, nous vous demanderons par retour de mail, de compléter une attestation sur l'honneur, avec justificatifs, ainsi qu'une attestation de l'employeur pour ceux ne pouvant pas effectuer de télétravail.

Nous vous demanderons également de nous communiquer les horaires d'arrivée et de départ de votre/vos enfant(s).

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part.

Cordialement

Bérengère Raharimanana

Présidente

Christine Frère

Directrice